

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Skip & Sea SARL

Sorties à la journée · Stages-Croisières · Cours particuliers · Privatisations

Version 01 - 2026

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre la société Skip & Sea SARL (ci-après « Skip & Sea » ou le « Prestataire ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») procédant à la réservation d'une prestation proposée par Skip & Sea.

Toute réservation — en ligne, par téléphone ou par courriel — implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV sans réserve. Le Client reconnaît en avoir pris connaissance avant de finaliser sa commande. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Prestataire (prospectus, publicités, etc.).

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation. Skip & Sea se réserve le droit de les modifier à tout moment par publication d'une nouvelle version sur skipandsea.fr.

Les CGV ainsi que la confirmation de réservation émise par Skip & Sea constituent ensemble le contrat régissant la relation entre les Parties.

Article 2 — Identification du prestataire

Dénomination sociale	Skip & Sea SARL
SIRET	928 904 150 00010
Siège social	206 rue Alfred Kastler, 17 190 Saint Georges d'Oléron
Représentants	David MOREAU et Cynthia MOREAU VASILIU, co-gérants
Contact	hello@skipandsea.fr — skipandsea.fr - 06 68 05 80 86
Assurance RC Pro & Navigation	Souscrite auprès de Ouest Assurance — attestation disponible sur demande

Article 3 — Définitions

Au sens des présentes CGV, on entend par :

- Client : toute personne physique ou morale ayant effectué une réservation auprès de Skip & Sea.
- Participant : toute personne prenant part physiquement à la prestation (identique ou différente du Client).
- Skipper : David MOREAU, titulaire du BACPN Voile, Matelot de Pont, et du Brevet d'État Voile (BE Voile), avec plus de 20 ans d'expérience en navigation côtière et hauturière. Toutes les prestations se déroulent avec David MOREAU comme skipper (ou un éventuel remplaçant disposant de qualifications et expériences similaires en cas d'incapacité de David)
- Prestation : toute sortie en mer, stage-croisière, cours particulier ou privatisation proposé par Skip & Sea.
- Voilier : un Pogo 8.50 m (Les Loupiots 2) utilisé pour l'ensemble des prestations sauf indication contraire.
- Caisse de bord : participation financière collective des Participants destinée à couvrir les repas, ravitaillement et dépenses communes à bord durant les stages et croisières.
- Force majeure : tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible empêchant l'exécution de la prestation au sens de l'article 1218 du Code civil, incluant notamment : conditions météorologiques dangereuses appréciées souverainement par le Skipper, avarie technique majeure du navire, fermeture de port, décision des autorités maritimes, pandémie, catastrophe naturelle.

Article 4 — Prestations proposées

4.1 Sorties à la journée

Sorties en mer à la voile allant de 2h à une journée complète, au départ du port de Saint-Denis d'Oléron ou d'un autre port convenu..

- Durée : de 2h à la journée entière
- Départ : port de Saint-Denis d'Oléron, sauf indication contraire
- Capacité : 5 passagers maximum + skipper
- Âge minimum : 8 ans, sous la responsabilité exclusive d'un représentant légal présent à bord
- Réservation : via la plateforme Billetweb (skipandsea.fr), par mail ou par téléphone. Billetweb propose une assurance annulation optionnelle lors de la réservation en ligne — Skip & Sea invite les Clients à en prendre connaissance.

4.2 Stages-Croisières

Stages de navigation sur plusieurs jours, alliant apprentissage de la voile et découverte des côtes charentaises et atlantiques. Encadrement par David MOREAU, moniteur-entraîneur diplômé BE Voile. Exemples de formules sur skipandsea.fr

D'autres formules peuvent être proposées selon la saison — tarifs et programmes sur skipandsea.fr.

- Capacité : 4 participants maximum pour tous les stages (ou 3 en cas de stage hauturier)..
- Âge minimum : 16 ans pour les stages-croisières et cours particuliers, accompagné d'un représentant légal ou sur présentation d'une décharge parentale signée transmise avant le départ

4.3 Cours particuliers

Sessions d'initiation ou de perfectionnement à la voile, individuelles, en duo ou en équipage, adaptées au niveau et aux objectifs de chaque participant. Programme défini conjointement avant la réservation.

- Durée : à définir selon objectifs (demi-journée à plusieurs jours)
- Tarif : sur devis, communiqué à la réservation
- Capacité : 1 à 4 participants
- Âge minimum : 16 ans (avec représentant légal ou décharge parentale pour les mineurs)

4.4 Privatisations

Location du voilier avec skipper pour tout projet personnel ou professionnel : anniversaire, EVG/EVJF, sortie d'entreprise, incentive, team building, week-end entre amis. La privatisation se déroule toujours avec David comme skipper.

- Durée : 2h, demi-journée, journée ou week-end
- Capacité : jusqu'à 5 passagers + skipper
- Tarif : sur devis selon durée et programme
- Âge minimum : 8 ans pour les enfants, sous la responsabilité exclusive de leurs représentants légaux présents à bord

Pour les sorties à la journée et les privatisations : les enfants à partir de 8 ans peuvent embarquer sous la responsabilité exclusive de leurs représentants légaux présents à bord. Skip & Sea doit être informée lors de la réservation de la présence d'enfants de moins de 12 ans ou de passagers de moins de 30 kg, afin de mettre à disposition des gilets de sauvetage adaptés. À défaut de cette déclaration, l'embarquement pourra être refusé sans remboursement.

Article 5 — Réservation et paiement

5.1 Processus de réservation

La réservation s'effectue en ligne via la plateforme Billetweb (skipandsea.fr) pour les sorties à la journée et stages, ou par courriel à hello@skipandsea.fr. Les cours particuliers et privatisations sont réservables par mail à hello@skipandsea.fr sur devis. La réservation n'est définitive qu'après versement de l'acompte défini ci-après et confirmation écrite de Skip & Sea.

Un premier échange (téléphonique ou par courriel) est organisé dans les 72 heures ouvrées suivant la réservation pour confirmer les détails pratiques de la prestation.

Une option sur les dates souhaitées est maintenue pendant 7 jours ouvrés à compter de l'envoi de la confirmation. Passé ce délai sans réception de l'acompte, l'option est libérée.

5.2 Acompte et solde - pour les sorties et cours particuliers

Il est possible de réserver en ligne jusqu'à 24h avant la sortie, sauf en été, où ce délai est réduit à 4h. La réservation nécessite le paiement intégral à la commande.

5.3 Acompte et solde - pour les stages et privatisation

Délai avant la prestation	Acompte à la réservation	Solde
Plus de 30 jours avant	50 % du prix total	Solde au plus tard 15 jours avant le départ
Entre 30 et 15 jours avant	100 % du prix total	Paie ment intégral à la réservation
Moins de 15 jours avant	100 % du prix total	Paie ment intégral à la réservation

À défaut de réception du solde aux échéances définies, Skip & Sea se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver l'acompte versé, sauf dans les cas d'annulation prévus à l'article 7.

5.4 Moyens de paiement

- Carte bancaire, Visa, Eurocard ou Mastercard
- Virement bancaire (coordonnées communiquées sur demande)

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans formalité la facturation d'intérêts de retard au taux directeur de la BCE majoré de 10 points de pourcentage. Nous n'acceptons ni les chèques ni les espèces.

Article 6 — Prix et inclusions

6.1 Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux affichés sur skipandsea.fr à la date de réservation, exprimés en euros TTC. Skip & Sea se réserve le droit de les réviser sans préavis, notamment en cas de création ou modification de taxes applicables. Le prix applicable est celui indiqué sur la confirmation de réservation.

6.2 Ce qui est inclus dans les prestations

- Encadrement par David, moniteur diplômé BE Voile et skipper professionnel
- Formation pratique (pour les stages-croisières et cours particuliers uniquement)
- Mise à disposition du voilier et de son équipement
- Équipement de sécurité individuel : gilet de sauvetage (et longe pour les stages-croisières) remis à chaque participant à l'arrivée à bord
- Frais de port et de mouillage
- Carburant
- Hébergement à bord pour les stages incluant une ou plusieurs nuits (2 cabines doubles + carré central)
- Eau potable et eau non potable
- Assurance navigation du voilier et RC professionnelle du Prestataire

6.3 Ce qui n'est pas inclus

- Repas et ravitaillement de bord (voir art. 6.4 — caisse de bord pour les stages)

- Assurance personnelle du Client (annulation, maladie, accident, rapatriement, bagages, RC personnelle) — Skip & Sea invite expressément chaque Client à souscrire sa propre assurance au besoin
- Transport jusqu'au point de départ
- Équipement personnel : ciré, chaussures de pont, duvet, lampe frontale, oreiller, vêtements chauds
- Dépenses personnelles lors des escales
- Hébergement terrestre (si le Client choisit de ne pas dormir à bord lors des stages)
- Activités optionnelles hors navigation

6.4 Caisse de bord (stages et croisières)

Pour les stages-croisières, une caisse de bord collective est constituée par les participants. Son montant est estimé à 17 € par jour par personne. Elle couvre les repas partagés, le ravitaillement en nourriture et les consommables de bord. Les frais de port, de mouillage et le carburant sont pris en charge directement par Skip & Sea et ne sont pas inclus dans la caisse de bord.

Le reliquat éventuel est restitué aux participants à l'issue du stage. Si le montant s'avère insuffisant, un complément pourra être demandé. L'ensemble des justificatifs de dépenses est mis à disposition des participants sur demande.

Article 7 — Annulation et remboursement

7.1 Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit à hello@skipandsea.fr. La date de réception du courriel fait foi.

Pour les stages-croisières et privatisation:

Délai d'annulation avant le départ	Remboursement
Plus de 30 jours	Remboursement intégral des sommes versées
Moins de 30 jours	Aucun remboursement — sommes acquises à Skip & Sea

Pour les sorties à la journée et cours particulier:

Aucune annulation n'est possible une fois la prestation réservée. Les sommes versées sont acquises à Skip & Sea, sauf en cas d'annulation de Skip & Sea telle que défini au paragraphe 7.2.

En règle générale:

Tout abandon ou départ anticipé en cours de prestation, quelle qu'en soit la raison, ne donne droit à aucun remboursement ni indemnité. Les frais de rapatriement ou d'hébergement consécutifs à un départ anticipé à l'initiative du Participant sont à sa charge exclusive.

Les sorties réservées via Billetweb (sorties découverte, sensations, coucher de soleil, stages-croisières) bénéficient de l'assurance annulation optionnelle proposée directement par Billetweb au moment de la réservation. Skip & Sea invite les Clients à y souscrire. Pour les autres prestations, Skip & Sea ne propose pas d'assurance annulation propre et invite chaque Client à souscrire une assurance personnelle couvrant l'annulation, l'accident et le rapatriement (ex. : Pantaenius, Ouest Assurances Plaisance ou tout assureur de son choix).

7.2 Annulation par Skip & Sea

Skip & Sea peut annuler ou modifier une prestation pour les motifs suivants :

- Conditions météorologiques dangereuses, appréciées souverainement par le Skipper
- Avarie technique du voilier
- Nombre insuffisant de participants (pour les sorties en groupe)
- Décision des autorités maritimes ou portuaires
- Tout autre cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil

En cas d'annulation par Skip & Sea avant le départ, le Client peut choisir entre le remboursement intégral des sommes versées, un report ou un avoir valable 1 an sur une prestation identique. Aucun autre frais ou dommage ne sera pris en charge par Skip & Sea (transport, hébergement, etc.).

En cas d'interruption en cours de prestation pour avarie ou météo - dans le cas d'une privatisation de plusieurs jours, d'un stage-croisière ou d'un cours particulier sur une journée entière, Skip & Sea proposera si possible une prestation de substitution ou un avoir, ou procèdera au remboursement au prorata des jours non réalisés, déduction faite des frais engagés (port, mouillage, carburant).

Si le programme est modifié en cours de navigation pour des raisons de sécurité ou météo (changement d'itinéraire, escale non prévue, retour anticipé) mais que la prestation est bien réalisée, aucun remboursement n'est dû.

Article 8 — Force majeure et événements exceptionnels

Skip & Sea se dégage de toute responsabilité en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil empêchant tout ou partie de l'exécution de la prestation. Constituent notamment des cas de force majeure : conditions météorologiques dangereuses, fermeture de port, mesures administratives restrictives, épidémies, pandémies, grèves, catastrophes naturelles, actes de guerre ou de terrorisme, troubles civils.

En cas d'annulation avant le départ pour force majeure, le Client peut choisir entre le remboursement intégral des sommes versées ou un avoir valable 1 an sur une prestation identique.

En cas d'interruption en cours de prestation pour force majeure (avarie, météo devenue dangereuse, fermeture de port...), le remboursement est calculé au prorata des jours non réalisés, déduction faite des frais déjà engagés. Les frais personnels du Client (transport, hébergement, rapatriement) restent à sa charge exclusive.

Skip & Sea ne saurait être tenue responsable des demandes de remboursement liées à des événements indépendants de sa volonté qui réduiraient la durée ou modifieraient le contenu d'une prestation sans l'annuler.

En cas de maladie, accident ou blessure d'un Participant survenant **avant le départ**, justifié par un certificat médical, Skip & Sea examinera la situation au cas par cas et pourra proposer un report ou un avoir. L'annulation pour motif médical reste soumise aux conditions de l'article 7.1 en l'absence d'assurance annulation souscrite par le Client..

Article 9 — Conditions d'aptitude et prérequis

9.1 Âge minimum et conditions de participation

Type de prestation	Conditions d'âge
Sorties à la journée	8 ans minimum — représentant légal obligatoirement présent à bord pour les mineurs
Privatisations	8 ans minimum — représentant légal obligatoirement présent à bord pour les mineurs
Stages-croisières	16 ans minimum — représentant légal présent à bord ou décharge parentale signée transmise avant le départ
Cours particuliers	16 ans minimum — représentant légal présent à bord ou décharge parentale signée transmise avant le départ

Le Client est tenu de déclarer lors de la réservation la présence d'enfants de moins de 12 ans ou de passagers de moins de 30 kg, afin que des gilets de sauvetage adaptés soient prévus à bord. À défaut de cette déclaration, l'embarquement peut être refusé sans remboursement.

9.2 Aptitude physique

Chaque Participant atteste sur l'honneur :

- Savoir nager (25 mètres minimum)
- Être capable de s'immerger
- Être médicalement apte à la pratique d'activités nautiques en mer
- Ne pas présenter de contre-indication médicale à la navigation

Skip & Sea se dégage de toute responsabilité en cas de fausse déclaration sur l'état de santé d'un Participant.

9.3 Informations médicales

Chaque Participant s'engage à informer le Skipper, avant le départ, de toute pathologie, allergie ou traitement médicamenteux dont les conséquences pourraient être aggravées par l'éloignement des secours en mer. Ces informations sont strictement confidentielles et utilisées aux seules fins de sécurité. Chaque Participant reste responsable de ses propres médicaments, qui demeurent sous sa surveillance exclusive.

Pour les Participants âgés de 75 ans et plus, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la navigation est recommandé.

9.4 Documents d'identité

Chaque Participant doit être en mesure de présenter une pièce d'identité valide à la demande du Skipper, notamment lors des escales dans les ports français et étrangers. Pour les navigations impliquant une escale hors de France métropolitaine, un passeport en cours de validité est obligatoire.

Le Client est seul responsable de la conformité de ses documents de voyage pour lui-même et pour les personnes qu'il a inscrites. À défaut de présenter les documents requis, le Skipper pourra refuser l'embarquement sans remboursement ni dédommagement.

Dans le cadre de la réservation, Skip & Sea pourra demander la transmission d'une copie de la pièce d'identité du ou des Participants à des fins administratives.

Article 10 — Sécurité et autorité du Skipper

10.1 Autorité du Skipper

Conformément à la réglementation maritime en vigueur, le Skipper est le seul responsable de la sécurité du navire et de l'équipage. Ses décisions sont souveraines et s'imposent à tous, notamment concernant :

- Le départ, le report ou l'annulation d'une navigation
- La modification du programme ou de l'itinéraire
- Les règles de comportement et de sécurité à bord
- L'arrêt anticipé d'une prestation en cas de danger

Sous réserve de l'accord préalable du Skipper, les participants peuvent participer à la conduite du voilier et aux manœuvres, à la condition de respecter strictement ses consignes.

10.2 Réunion de sécurité

Une réunion préparatoire de sécurité est organisée par le Skipper au début de chaque prestation. Chaque Participant s'engage à y assister et à respecter l'ensemble des consignes données.

10.3 Comportement à bord

Tout Participant dont le comportement compromettrait la sécurité ou le bon déroulement de la prestation pourra être débarqué par décision du Skipper, sans remboursement ni indemnité. Sont notamment prohibés :

- L'introduction à bord, sans autorisation du Skipper, de personnes ne figurant pas sur la liste des passagers
- L'embarquement de toute arme, substance ou matériel illicite
- La consommation excessive d'alcool avant ou pendant la navigation
- La consommation de substances psychoactives
- Tout comportement agressif ou irrespectueux envers le Skipper ou les autres participants

Les frais de rapatriement, d'hébergement, d'assistance médicale ou judiciaire consécutifs à un débarquement anticipé pour comportement sont à la charge exclusive du Participant concerné.

10.4 Équipement de sécurité

Chaque Participant reçoit à son arrivée à bord un gilet de sauvetage adapté à son gabarit (et une longe pour les stages-croisières). Le port du gilet est obligatoire dans les conditions définies par le Skipper. Skip & Sea fournit l'ensemble de l'équipement de sécurité réglementaire.

Une trousse de premiers secours est disponible à bord. Chaque Participant reste responsable de ses propres médicaments et de sa trousse personnelle.

Article 11 — Responsabilités et assurances

11.1 Responsabilité de Skip & Sea

Skip & Sea est couverte par une assurance RC professionnelle pour les dommages engageant sa responsabilité durant la navigation encadrée. Ces couvertures ne s'étendent pas aux dommages causés par le Client ou résultant du non-respect des consignes de sécurité.

Skip & Sea n'est pas responsable :

- Des effets personnels, équipements électroniques et objets de valeur des Participants (il est fortement déconseillé d'embarquer des objets de valeur ou des sommes importantes en espèces)
- Des accidents survenant lors d'activités pratiquées en dehors de la navigation encadrée par le Skipper (baignade, activités à terre, randonnée lors des escales, etc.)
- Des dommages résultant du non-respect des consignes de sécurité
- Des conséquences d'une fausse déclaration d'aptitude ou d'état de santé
- Des amendes, sanctions ou frais de quelque nature qu'ils soient résultant du comportement du Client ou des Participants

En cas de maladie, accident ou blessure survenant en cours de prestation, le Skipper prendra les mesures de sécurité nécessaires. Les frais médicaux, de rapatriement et d'hébergement restent à la charge du Participant pour tout ce qui n'engage pas la responsabilité de Skip & Sea. Les activités pratiquées en dehors du cadre de la navigation encadrée (baignade, activités à terre lors des escales, apnée...) s'effectuent sous la responsabilité exclusive du Participant.

11.2 Responsabilité du Client

Le Client est responsable des Participants qu'il a inscrits, notamment des mineurs placés sous sa responsabilité. Il garantit que chaque Participant a pris connaissance des présentes CGV et des consignes de sécurité. Le Client est responsable de toute dégradation ou perte que ses agissements pourraient causer au voilier et à ses équipements.

Chaque Participant reste responsable de la surveillance de ses enfants à bord.

11.3 Assurances personnelles

Skip & Sea invite expressément chaque Client et chaque Participant à souscrire une assurance personnelle couvrant notamment : l'annulation, le rapatriement, les accidents, les frais médicaux, la perte et la dégradation des bagages, la responsabilité civile personnelle. Skip & Sea ne saurait être tenue pour responsable de l'absence de souscription d'une telle assurance. Des partenaires comme Pantaenius (pantaenius.com) ou Ouest Assurances Plaisance proposent des contrats adaptés à la navigation de plaisance.

Article 12 — Conditions d'exécution des prestations

12.1 Programme et itinéraire

Le programme détaillé de chaque prestation (itinéraire, horaires, escales) est communiqué au Client avant le départ. Les itinéraires, temps de parcours et escales sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés pour des raisons météorologiques ou de navigation. Si la météo évolue défavorablement en cours de navigation, le programme sera adapté sans que cela n'ouvre droit à remboursement.

La navigation se fait prioritairement à la voile. Le moteur peut être utilisé en cas de vent insuffisant, de contrainte d'horaire ou de nécessité de navigation.

12.2 Lieu et horaire de rendez-vous

Les horaires d'embarquement et de débarquement sont communiqués par Skip & Sea dans les jours précédant la prestation, après confirmation de la réservation. À titre indicatif, l'embarquement a lieu en début de matinée le premier jour de la prestation, et le débarquement en fin d'après-midi le dernier jour.

Le Client est tenu d'être présent au point de rendez-vous à l'heure convenue. Tout retard non signalé pourra être considéré comme un désistement et n'ouvrira droit à aucun remboursement. En cas d'imprévu majeur de dernière minute, le Client doit contacter Skip & Sea au plus vite afin qu'une solution puisse être envisagée dans la mesure du possible.

Le débarquement s'effectue le dernier jour à l'heure convenue. Le Client laissera sa cabine et les parties communes en bon état de propreté avant de quitter le bord.

Le Skipper pourra refuser l'embarquement d'un Client ne présentant pas les documents requis ou ne respectant pas les conditions définies aux articles 9 et 10 des présentes, sans remboursement ni dédommagement.

12.3 Bagages et objets personnels

Les bagages sont limités à des sacs souples rangeables dans les cabines. L'utilisation de valises rigides est déconseillée. Chaque Participant est responsable de ses équipements électroniques et est invité à prévoir des housses étanches. Skip & Sea décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels.

12.4 Confort à bord

Le voilier est équipé de toilettes, d'une glacière réfrigérée et d'un point d'eau (non potable). Deux cabines doubles et 3 couchages au carré central. Eau potable fournie par Skip & Sea. Gilet de sauvetage (et longe pour les stages-croisières) remis à chaque Participant.

Chaque Participant veillera à maintenir les parties communes et privatives en bon état de propreté et à respecter les équipements du navire.

12.5 Repos du Skipper

Pour les stages d'une durée supérieure à 6 jours, une journée sans navigation sera prévue pour permettre au Skipper de bénéficier de son repos réglementaire. Skip & Sea s'efforcera de choisir une escale adaptée à la découverte du site, sans prise en charge des dépenses à terre.

Article 13 — Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-18 et L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs pour lesquelles une date ou période d'exécution spécifique est prévue.

Le Client dispose néanmoins d'un délai de 14 jours francs à compter de l'acceptation de la confirmation de réservation pour exercer ce droit dans les autres cas prévus par la loi.

En conséquence, dès lors que la réservation est confirmée et l'acompte versé, les conditions d'annulation de l'article 7 s'appliquent.

Article 14 — Droit à l'image

Skip & Sea peut prendre des photos et vidéos lors des prestations à des fins de communication (site web, réseaux sociaux, supports marketing). Les Participants sont informés de cette pratique lors de la réservation.

Tout Participant souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image doit en informer Skip & Sea par écrit avant la prestation, ou directement le Skipper en début de navigation. Skip & Sea ne diffusera pas les images d'une personne s'y étant explicitement opposée.

Article 15 — Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la réservation (nom, prénom, coordonnées, informations de santé le cas échéant) sont utilisées exclusivement pour l'organisation et l'exécution de la prestation.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données, exerçable à hello@skipandsea.fr.

Les données ne sont pas transmises à des tiers sans consentement explicite, sauf obligation légale ou contractuelle (ex. : partenaires de distribution dans le strict cadre du partenariat, à l'exclusion de tout usage commercial tiers).

Article 16 — Nullité partielle

Si l'une des dispositions des présentes CGV était annulée ou déclarée non applicable, cette nullité n'entraîne pas la nullité des autres dispositions, qui demeureront en vigueur et continueront de lier les Parties.

Article 17 — Médiation et litiges

17.1 Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à hello@skipandsea.fr dans les 15 jours suivant la prestation. Skip & Sea s'engage à répondre dans un délai de 30 jours ouvrables.

17.2 Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu amiablement, le Client consommateur peut saisir gratuitement un médiateur de la consommation. Les médiateurs référencés sont consultables sur le site de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation : economie.gouv.fr/mediation-conso/commission.

17.3 Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu amiablement ou par médiation, les juridictions françaises du ressort du siège social de Skip & Sea seront seules compétentes.

Article 18 — Acceptation des CGV

La réservation d'une prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Le Client reconnaît en avoir pris connaissance préalablement à la finalisation de sa commande. Ces CGV constituent l'intégralité des conditions régissant la relation contractuelle entre Skip & Sea et le Client, et prévalent sur tout document antérieur ou toute communication verbale.